



Urbanisme arrête notre travaux plainte de voisin

Par **Acsacs66**, le **09/12/2020** à **06:17**

Bonjour,

après avoir notre Déclaration préalable (surélévation et extension) et affiche notre permis pour plus que 6 mois, un voisin faire un plainte à l'urbanisme. L'urbanisme nous dit que il faut aussi demander un permis démolition.(déjà démolir garage en bois colee à la maison. Pourquoi cette point il était pas clair de début ? Ils on arrêter notre travaux qui est mntnt en phase de construction. Nous déjà déposer un demande de permis de démolir . C'est quoi le délai ? Il est obligatoire avoir cette permis avant recommencer nitre travaux ? Merci

Par **beatles**, le **09/12/2020** à **13:29**

Bonjour,

Au vu des éléments livrés dans votre question, je vous informe qu'il existe un Code de l'urbanisme et une [section particulière](#) traitant des démolitions.

Comme l'on n'est pas le conseil municipal, avec votre dossier, il vous suffit de contacter le sevice d'urbanisme de votre Commune pour avoir les explications nécessaires.

Cdt.